

**CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2023  
COMPTE RENDU SOMMAIRE LE 22/06/2023**

❖ **DECISIONS DU MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
(ARTICLE L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

- ❖ De signer une convention de partenariat avec l'Association Animation Scolaire d'OC pour deux représentations d'un spectacle théâtral français le mardi 16 mai 2023 pour un montant de 700 € TTC.
- ❖ De signer un contrat de maintenance avec la Sté SAS MY KEEPER pour les balises PPMS Athéna pour un montant de 7 460 € HT pour une période de 36 mois à compter d'avril 2023.
- ❖ De signer un devis avec l'Ets Les Bocaux de Mamie relatif à la fourniture et à la livraison des repas de la crèche pendant les vacances de Pâques au prix de 1 212.90 € HT.
- ❖ De signer un devis avec l'Ets Borg relatif aux travaux de peinture à la crèche pour un montant de 21 284.70 € HT.
- ❖ De signer un devis avec l'Ets FERRER relatif à la réalisation de tôles séparatrices pour la crèche pour un montant de 4 968.49 € HT.
- ❖ De signer un devis avec PROXI SUPER relatif à l'achat de fournitures alimentaires pour le pique-nique de l'ALSH pour l'année 2023.
- ❖ De signer un devis avec la Sté TAMIETTI pour l'entretien des installations des classes 7, de la tisanerie et salle de garderie de l'école maternelle, pour l'année 2023, pour un montant de 1 124.72 € HT.
- ❖ De signer un bail de location à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023 avec Mme MERSNI Sofia pour le logement sis 7 Place de la Fontaine Ronde 1<sup>er</sup> étage pour un loyer mensuel de 305.84 €.
- ❖ De signer la convention de mise à disposition de Mme ROSSI Lucy sans but lucratif avec Objectif Plus pour les vacances ALSH du 17/04/2023 au 28/04/2023, durée de 10h par jour au tarif de 149.60 €/jour
- ❖ De signer un contrat de maintenance avec la Sté BOUDOUCARD pour l'entretien de la chaufferie du restaurant scolaire pour un montant de 350 € HT.
- ❖ De solliciter la Région PACA pour l'obtention d'une subvention au titre du Contrat régional « Nos communes d'abord » à hauteur de 119 286.11 € pour l'opération de réhabilitation du centre ancien – Tranche 3.

❖

❖ **ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 6 AVRIL 2023**

**◆ EXAMEN DES DELIBERATIONS**

**N° 2023-19-06-01 FINANCES : DETR / PLAN DE FINANCEMENT ACQUISITION 7 ENI**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide le plan de financement tel que présenté.

*Délibération à l'unanimité.*

**N° 2023-19-06-02 FINANCES : SUBVENTION BTP CFA OCCITANIE : ACCUEIL APPRENTI**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le versement de la subvention au CFA.

*Délibération à l'unanimité.*

**N° 2023-19-06-03 FONCIER : BAR TABAC : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le montant de l'autorisation temporaire d'occupation du domaine public à 360 €/an

*Délibération à l'unanimité.*

**N° 2023-19-06-04 ADMINISTRATION GENERALE : ELUS : DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE DEPARTEMENTAL DESIGNE PAR LE CDG04 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de désigner comme référent déontologue celui qui sera mis en commun par le CDG04.

*Délibération à l'unanimité.*

**N° 2023-19-06-05 RH : REGLEMENT TEMPS TRAVAIL MODIFIE ET VALIDE EN CST LE 26/03/2023**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide le règlement modifié.

*Délibération à l'unanimité.*

**N° 2023-19-06-06 FINANCES : NOMENCLATURE M57 : MISE EN ŒUVRE AU 01/01/2024**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le passage de la commune à la nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

*Délibération à l'unanimité.*

**N° 2023-19-06-07 FINANCES : DECISION MODIFICATIVE N°1**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote la décision modificative N°1 telle que présentée.

*Délibération à l'unanimité.*

**N° 2023-19-06-08 ADMINISTRATION GENERALE : LOGICIEL PRISE DE RDV EN LIGNE : DR**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide l'acquisition du matériel et de la solution agréée ANTS pour la prise de rendez-vous en ligne.

*Délibération à l'unanimité.*

**N° 2023-19-06-09 MOBILITE DLVA : MODIFICATION TARIFICATION DES TRANSPORTS SCOLAIRES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide la prise en charge partielle du tarif.

*Délibération à l'unanimité.*

**Fin de la séance à 20h 20**